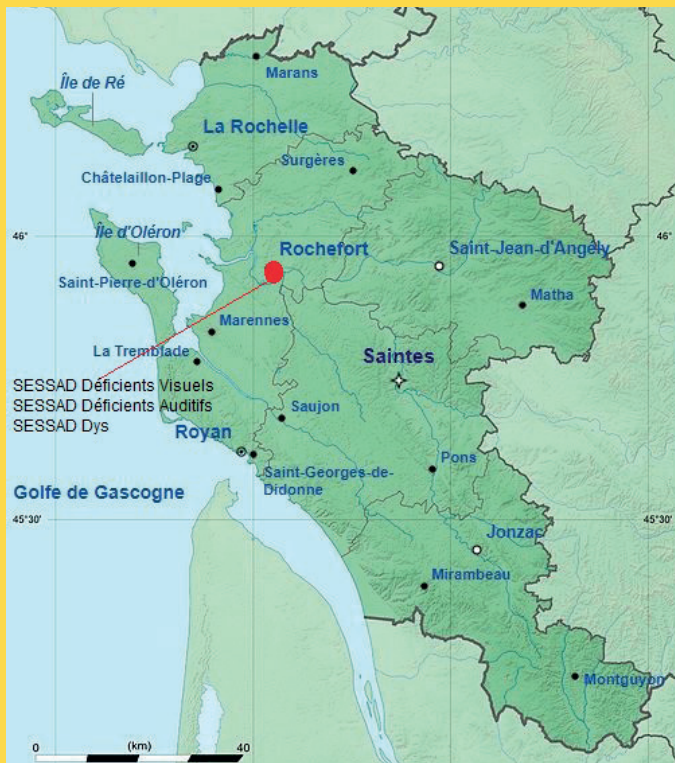


Le SESSAD intervient sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime



Siège Social Tremä

14 rue Edme Mariotte
17180 Périgny
05 46 41 68 46
contact@trema-asso.fr
www.trema-asso.fr

Les prestations proposées

L'accompagnement global proposé par le SESSAD est formalisé dans le cadre d'un projet individualisé d'accompagnement adapté aux besoins de l'enfant, projet qui comprend plusieurs volets et mobilise une équipe de professionnels :

❖ **un volet thérapeutique et rééducatif** qui est coordonné par un médecin et qui associe des psychologues, des rééducateurs.

❖ **un volet éducatif** qui est assuré par une équipe éducative spécialisée dans la déficience auditive.

❖ **un volet pédagogique** qui est soutenu par des enseignants spécialisés et des interfaces de communication (LPC, LSF).

Le SSEFIS peut s'associer, au regard des besoins de votre enfant et dans le cadre de son projet individualisé d'accompagnement, le concours d'autres professionnels libéraux tels que des orthophonistes, des psychomotriciens.

Contact

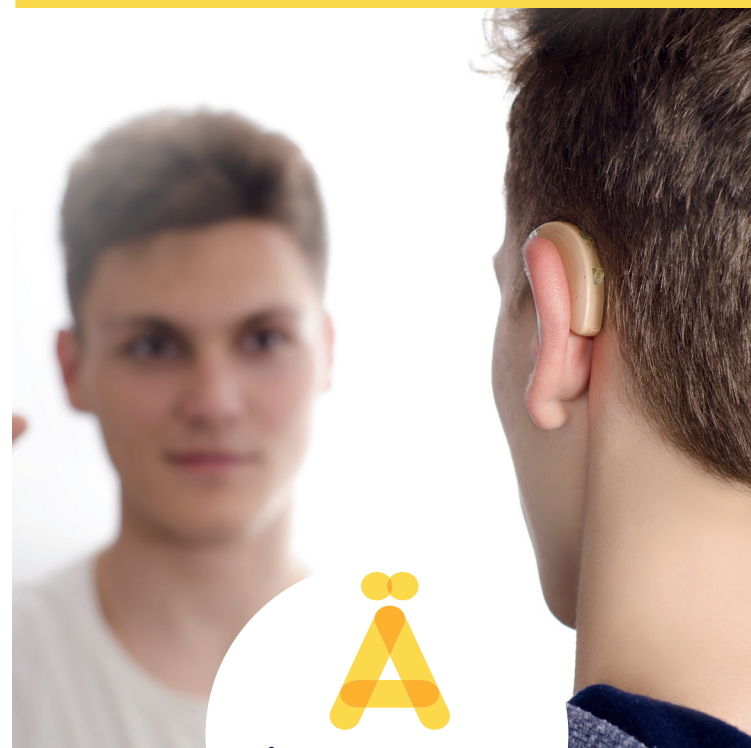
SSEFIS - SESSAD Déficiants Auditifs

128 bis rue du 14 juillet
17300 Rochefort
05 46 99 04 37

sessad3d@trema-asso.fr
www.facebook.com/SESSAD3D

SSEFIS - SESSAD DEFICIENCE AUDITIVE

Service de Soutien à l'Education
Familiale et à l'Intégration Scolaire



Association Tremä

L'équipe du SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) se compose de

- ❖ 1 directrice
- ❖ 1 chef de service
- ❖ 1 médecin ORL
- ❖ 1 psychologue
- ❖ 1 psychomotricien
- ❖ 2 éducateurs spécialisés
- ❖ 1 orthophoniste
- ❖ 3 codeuses LPC et Interface LSF
- ❖ 1 enseignant spécialisé
- ❖ 2 personnels administratifs

Le public accompagné

- ❖ Jeunes âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience auditive moyenne, sévère ou profonde avec ou sans troubles associés.

LE +

- ❖ Un espace d'accueil, d'écoute et de parole du jeune et de sa famille.
- ❖ Des interventions régulières à domicile.

Pour être au plus près de vous, Tremä vous propose :

- ❖ Un service de proximité implanté à Rochefort qui couvre l'ensemble du département de la Charente-Maritime.
- ❖ Il intervient dans l'environnement de l'enfant lui permettant de vivre au quotidien dans son milieu habituel.

Modalités d'intervention :

L'admission se fait après notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

- ❖ Prise de contact avec les parents et accueil de la demande.
- ❖ Rendez-vous d'admission.
- ❖ Réalisation de bilans et recueil d'informations auprès des parents et des partenaires.
- ❖ Elaboration du projet individualisé d'accompagnement.
- ❖ Proposition, ajustement puis validation du projet individualisé d'accompagnement avec le jeune et ses parents.
- ❖ Mise en oeuvre des différents accompagnements prévus dans le projet.
- ❖ Evaluation et actualisation régulières du projet.

Les missions

- ❖ Accompagner les familles dans l'information, la réflexion et le choix de modes de communication adaptés à l'enfant déficient auditif.
- ❖ Accompagner les parents et la fratrie dans la compréhension, l'acceptation et la prise en compte du handicap auditif.
- ❖ Développer un accompagnement global personnalisé, souple et adapté, dans l'environnement habituel de l'enfant, en co-construction avec la famille.
- ❖ Favoriser et optimiser son épanouissement, la réalisation de toutes ses potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, son autonomie au quotidien, sa capacité à communiquer et son insertion sociale.
- ❖ Développer la communication du jeune au sein de sa famille et de son entourage.
- ❖ Faciliter son intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale et/ou professionnelle.
- ❖ Mettre en place des partenariats visant à la cohérence des interventions autour du jeune.
- ❖ Informer et sensibiliser au handicap auditif les partenaires intervenants au quotidien auprès du jeune déficient auditif (établissements scolaires...).